

### GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

**ZONE: Rec 982**

**De récréation**

#### USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

- (a) uniquement permis la location d'embarcations et de bicyclettes et centre de plein-air
- (b) uniquement permis les centres de ski de randonnée et raquette

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES									
		p1	communautaire récréatif	■						
u1	utilité publique légère	■								
c10	commerce de récréation extérieur intensive			■(a)						
c11	commerce de récréation extérieur extensive	■(b)								
LOGEMENTS		Nombre de logements min.		0	0					
LOGEMENTS		Nombre de logements max.		0	0					
STRUCTURE / BÂT		Isolée								
STRUCTURE / BÂT		Jumelée								
STRUCTURE / BÂT		Contiguë								
BÂTIMENT		Hauteur maximum (étage)		--	--					
BÂTIMENT		Largeur minimum (m)		--	--					
BÂTIMENT		Superficie de bâtiment au sol minimum (m <sup>2</sup> )		--	--					

TERRAIN											
	Superficie minimum		(m <sup>2</sup> )	--	--						
	Largeur minimum		(m)	--	--						
Profondeur minimum		(m)	--	--							

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		Avant minimum		(m)	--	--				
			Avant maximum		(m)	--	--				
	Latérale minimum		(m)	--	--						
	Total des deux latérales minimum		(m)	--	--						
	Arrière minimum		(m)	--	--						
	Espace naturel		(%)	--	--						
	Rapport espace bâti / terrain		max.	--	--						
	Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--						
	Nombre de logement / hectare		max.	--	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)		(1)						

#### DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) PIIA 002 - Implantation en montagne (vise un sommet et un versant seulement)

#### AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: <b>2009-U53</b> ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: <b>2009-U54</b> MISE À JOUR:	<b>982</b>
--	------------